

# ÉLECTIONS MUNICIPALES

## Les Ceméa

# 2020

**mouvement d'Éducation nouvelle** ancré dans l'Éducation populaire, agissent au plan local, régional, européen et international. Dans le cadre des élections municipales, les Ceméa souhaitent contribuer aux débats publics, en interpellant les candidats et les candidates, pour leur faire part de leurs analyses et propositions, pour conduire des politiques éducatives ambitieuses sur leur territoire.

Les collectivités locales, les communes ont une responsabilité importante dans le quotidien des habitants d'un village ou d'une ville, notamment dans l'environnement éducatif d'un enfant. À ce titre, les mouvements d'éducation, en appui sur leurs réseaux militants, ont assurément un rôle à jouer au niveau de la co-construction des politiques publiques municipales, de la mise en œuvre des politiques éducatives, des politiques jeunesse et des politiques culturelles... mais également dans la création d'espaces d'échanges et de débats pour les citoyen.ne.s.

### LES CEMÉA PEUVENT –

- Être conseil pour les politiques éducatives et/ou culturelles.
  - Organiser des concertations à l'échelle d'un quartier, d'une commune.
  - Former les acteurs éducatifs et culturels.
  - Participer et/ou animer des comités de pilotage.
  - Agir en direct, avec les publics et la population, sur certains projets éducatifs.
- Voici des propositions portées par les Ceméa, concernant les compétences exercées par les communes dans la mise en œuvre de leurs politiques municipales.



# – ENSEIGNEMENT, ENFANCE, JEUNESSE ET PÉRISCOLAIRE –

Les activités péri et extrascolaires offrent aux enfants la possibilité de vivre des projets, des espaces de socialisation, de s'ouvrir à d'autres, de découvrir de nouveaux lieux, de nouvelles activités, de nouvelles cultures. Elles permettent l'acquisition de nouvelles compétences, notamment celles du vivre-ensemble, en offrant un cadre laïque garantissant la mixité sociale. Le travail avec l'ensemble des acteurs éducatifs est donc essentiel pour assurer cette qualité.

La mise en place des Projets Éducatifs de Territoire permet de penser collectivement l'environnement éducatif, au travers de la réflexion sur la restauration scolaire et périscolaire, l'aménagement des écoles, les classes de découverte, l'organisation des loisirs et des vacances et la gestion des personnels.

## Quelques éléments de contexte

Les difficultés d'accès aux financements corrélés à une diminution des contributions des pouvoirs publics sont autant d'obstacles à leur mise en œuvre. Cette situation ne permet pas de maintenir et de développer des projets de qualité et engendre des inégalités territoriales. Une priorité globale : inscrire et favoriser la mixité dans et par l'éducation dès le plus jeune âge.

**Les Ceméa se proposent d'accompagner les politiques locales d'éducation pour les enfants et les jeunes.**



## LES CEMÉA SOUTIENNENT

- La mise en œuvre de projets de lutte contre le racisme, d'éducation aux médias et à l'information.
- La mise en œuvre d'actions de sensibilisation dès le plus jeune âge, pour lutter contre les violences faites envers les femmes.
- Le renforcement de la continuité éducative et la qualité de l'action éducative.
- La conception de parcours protégés de déplacement doux pour les enfants et des parcours spécifiques pour des personnes en situation de handicap, afin de favoriser leur mobilité.
- Les politiques d'aides au départ en centre de vacances avec hébergement (en colo).
- L'évolution des espaces de restauration collective (écoles, centres de loisirs, EHPAD...) pour favoriser le vivre ensemble en permettant un réel équilibre alimentaire, en conduisant une politique d'éducation au goût, en tenant compte de la gestion raisonnée des ressources (par exemple la réduction des protéines carnées).
- Les actions favorisant la citoyenneté et les projet inclusifs, protecteurs des plus vulnérables.

## NOS PROPOSITIONS

- Accompagner les territoires dans l'analyse des besoins, et la rédaction d'un diagnostic éducatif territorial.
- Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre de projets éducatifs et pédagogiques.
- Assurer le pilotage ou le copilote des dits projets.
- Assurer la formation des différents acteurs.
- Accompagner la mise en œuvre des cités éducatives.



## – ACTION SOCIALE –

L'intervention sociale se comprend comme l'intervention d'acteurs et d'actrices de la société civile sur les questions sociales qui visent le plus grand nombre. En ce sens, l'intervention sociale implique tous les champs humains et pas uniquement le travail social. Elle ne se restreint pas aux actions de réparation ou aux réponses à des problèmes sociaux de personnes.

### Quelques éléments de contexte

Les communes et les élu.e.s sont en première ligne pour faire face à la pauvreté, et à l'exclusion sociale, étant en relation directe avec les administrés. Les crises sociales, écologiques et migratoires produisent des inégalités sociales et culturelles, qui ont des effets négatifs, notamment sur les plus démunis. La méfiance des classes populaires vis à vis des pouvoirs publics et des institutions se renforce. De nombreux concitoyens, notamment les plus démunis, n'ont pas accès aux politiques publiques.

**Les Ceméa se proposent d'accompagner des politiques locales humanistes, non uniquement gestionnaires, prenant en compte une approche globale de l'intervention sociale.**

### LES CEMÉA SOUTIENNENT

- L'expérimentation et l'accompagnement des personnes et des professionnels dans l'accès aux droits via des supports numériques modernes et accessibles par toutes et tous (la « clé d'accès à mes droits »).
- L'équilibre entre l'action préventive et l'action répressive en privilégiant la prévention. D'autres solutions que la cyber-surveillance existent, par exemple le travail de proximité entre les citoyens et les pouvoirs publics.
- La mise en place de groupes de travail communaux dont l'objet est d'étudier les questions d'accessibilité concernant l'ensemble des infrastructures afin de lutter contre toutes les discriminations.



### NOS PROPOSITIONS

- Animer des espaces de débat citoyen.
- Accompagner l'élaboration de politiques publiques sociales : diagnostic, projets sociaux de territoire, mise en œuvre.
- Mettre en œuvre des formations continues pour les fonctionnaires et salarié.e.s communaux sur la question du « Social », mais aussi sur les Valeurs République et Laïcité (dispositif du CGET - Commissariat général à l'égalité des territoires).
- Conduire des actions de prévention et de réinsertion, lutter contre le décrochage, accompagner les publics en rupture avec la société, les jeunes en errance.
- Animer des tiers lieux favorisant l'accès de toutes et tous au droit.

## – VIE ÉCONOMIQUE –

Les associations sont des acteurs économiques de proximité. Conduire une politique d'appui à la vie associative en cofinçant des actions pour permettre à des associations de conduire leurs projets, participe au développement économique de la ville, ou du village. Les associations sont nombreuses sur un territoire : elles peuvent être sportives, culturelles, d'éducation populaire, d'aide à la personne, de loisirs, environnementales... Certaines salarient des personnes.

### Quelques éléments de contexte

Lorsqu'il s'agit de faire des économies, ce n'est jamais le bon choix de supprimer ou de diminuer les subventions aux associations, c'est un choix de court terme. Au regard des services et projets qu'elles conduisent sur un territoire, le coût, humain et économique, pour la collectivité sera à moyen terme plus important à assumer. Les associations sont un atout pour une ville, elle participe de son « attrait », notamment dans le choix de s'installer dans une ville (cf. services aux habitants).

**Les Ceméa réaffirment que les associations sont des espaces citoyens essentiels pour permettre d'associer les habitant.e.s à la politique municipale, dans des démarches participatives.**

### NOS PROPOSITIONS

- Pérenniser le soutien aux associations, à la fois pour leur fonctionnement et leurs projets, notamment celles inscrites dans l'Économie sociale et solidaire, car elles sont des lieux d'innovation sociale et par conséquent sont au plus près des préoccupations et des besoins des habitants.
- Privilégier les entreprises de l'Économie sociale dans les appels d'offre (critères éthiques et sociaux).
- Lorsqu'une collectivité met en concurrence des associations et des entreprises, il faut que cette mise en concurrence ne se tranche pas sur le principe du moins disant mais sur le principe du mieux offrant.

# – ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE –

L'environnement, face à l'urgence écologique, est aujourd'hui un enjeu primordial nécessitant une réponse immédiate à différentes échelles : individuelle, collective, locale et régionale, nationale et mondiale. Les Ceméa sont convaincus que les personnes sont les acteur.rice.s de ces changements nécessaires, et il est déterminant de construire des situations ou des dynamiques pour qu'elles participent au processus de transition écologique.

## Quelques éléments de contexte

L'éducation est le levier de transformation pour accompagner les personnes dans les évolutions du monde dans lequel ils/elles souhaitent vivre, et dans l'apprentissage du vivre ensemble. La formation, la concertation et les échanges entre citoyen.ne.s sont des moyens essentiels pour créer la mobilisation et l'implication nécessaire à la participation des habitant.e.s au projet communal/de la ville. Les problématiques touchent aussi bien les déplacements dans la ville ou dans les villages et campagnes, la qualité de l'alimentation de chacun, mais aussi la non exclusion et la lutte contre la pauvreté.

**Les Ceméa se proposent d'accompagner des politiques locales mobilisant les habitant.e.s dans des dispositifs participatifs et citoyens, ancrés au cœur de leur vie quotidienne.**

## LES CEMÉA SOUTIENNENT

- L'existence d'une charte communale des achats éthiques et soucieux de l'environnement.
- La mise en place de concertations de jeunes, la création d'espaces participatifs d'accompagnement de projets et d'initiatives de jeunes.
- La mise en œuvre de recherches-actions participatives avec des habitant.e.s sur l'élaboration de réponses citoyennes au développement raisonné local (transports doux, espaces de socialisation...).
- La mise en place d'une politique ambitieuse, et adaptée aux habitant.e.s, de transports en commun.

## NOS PROPOSITIONS

- Accompagnement (méthodologie de projet, analyse des besoins...) et mise en œuvre d'une stratégie de « développement durable ».
- Mise en place de modules de formation, adaptés aux besoins identifiés : formation des personnels de l'économat dans les établissements publics à la prise en compte des circuits courts, produits issus de l'agriculture paysanne ou bio ; intervention sur l'éducation à l'alimentation dans les structures éducatives.
- Mise en place de formations d'éco délégué.e.s et de formations pour les intervenant.e.s jeunesse (BPJEPS EDD).



# – COOPÉRATION INTERNATIONALE –

La plupart des villes, des villages et des collectivités développent aujourd'hui une politique de coopération internationale. Parallèlement à la politique étrangère menée par l'état, l'action décentralisée des collectivités prend de plus en plus d'importance dans l'action internationale de la France. La coopération décentralisée ne peut plus être seulement économique ou administrative, ni l'œuvre d'experts, d'ONG. Elle s'ouvre de plus en plus aux habitant.e.s. et doit participer à des logiques d'échanges, de solidarité entre territoires et d'ouverture culturelle.

## Quelques éléments de contexte

Dans les pays européens, la jeunesse représente une grande partie de la population. L'éducation de la jeunesse, la construction d'une citoyenneté, d'esprits libres et critiques sont des enjeux fondamentaux dans la perspective du renforcement des solidarités, de construction démocratique et de paix dans le monde.

**Les Ceméa se proposent d'accompagner des politiques locales intégrant la coopération internationale avec les habitant.e.s.**

### LES CEMÉA SOUTIENNENT

- Des politiques de coopération internationales incluant un volet éducatif à destination de la jeunesse.
- La mise en œuvre de projets internationaux vecteurs de solidarité entre les territoires.
- Une ouverture européenne et internationale accessible à tous.
- L'implication des habitant.e.s dans des projets de coopération pour bâtir un citoyeneté internationale basée sur le vécu.



### NOS PROPOSITIONS

- Formation des acteurs éducatifs et élu.e.s locaux aux enjeux des coopérations européennes et internationales.
- Proposition de visites d'étude dans le réseau de partenaires des Ceméa.
- Accompagnement à la mise en place de projets internationaux (méthodologie, réseau de partenaires).

# – CULTURE / SPORT –

Les pratiques culturelles, artistiques et sportives sont un enjeu communal fondamental pour les habitant.e.s d'une commune. Les multiples sources culturelles proposées sont au cœur de la vie d'une ville ou d'un village et sont source d'attractivité des territoires. La vie culturelle, sociale et sportive du territoire se doit d'être attentive à la dimension d'ouverture aux autres, d'égalité homme-femme, d'inclusion...

## Quelques éléments de contexte

Les différences de capacités et de tailles entre les communes ne permettent pas d'avoir des solutions pré formatées, les politiques publiques doivent se construire localement. Les habitants d'un territoire ne connaissent pas toujours la programmation d'activités de leur municipalité. Les espaces publics sont peu investis. Pour autant, de nombreux chercheur.e.s ont montré l'impact positif des événements exceptionnels, extraordinaires qui permettent l'expérience du rêve. Il y a un besoin de personnes, d'incitateurs, de médiateurs, de facilitateurs dont la mission serait de créer du lien.

**Les Ceméa se proposent d'accompagner des politiques locales culturelles et sportives, permettant un accès renforcé aux personnes éloignées de ces pratiques.**

### LES CEMÉA SOUTIENNENT

- Les pratiques amateurs culturelles.
- Une éducation à la pratique artistique dans le cadre des écoles et des centres de loisirs.
- La participation des clubs sportifs à l'acte éducatif territorial dans le cadre d'une politique municipale d'éducation.

### NOS PROPOSITIONS

- Organiser des « carrefours » pour faire connaître, découvrir des activités culturelles et sportives, soit en ouvrant les lieux, soit en créant des événements pour faire en sorte que des pratiques se rencontrent.
- Conseiller, accompagner les équipes communales à penser les événements culturels et à les organiser et former les personnes qui créent du lien.

# LA FORCE D'UN RÉSEAU, L'AMBITION D'UN MOUVEMENT

Plus de **3 000 formateurs et formatrices**, membres actifs se trouvent annuellement engagés dans près de **5 000 actions** et plus de **120 000 stagiaires** et usager.ère.s participent, en France et à l'étranger, à plus de **520 000 journées participant.e.s**, d'actions éducatives ou de formations, plus de **150 publications éducatives** éditées.

## Un réseau d'Associations territoriales, un mouvement de militant.e.s

L'Association nationale des Ceméa a pour mission d'impulser la mise en œuvre des orientations des Ceméa. Elle vise à développer et capitaliser les méthodes pédagogiques, à produire et diffuser des outils de formation ainsi que des publications plurimédias, à garantir la qualité de la formation des formateurs et des formatrices, à élaborer des actions innovantes et engager des partenariats nationaux et internationaux. Des structures régionales, en interrelation entre elles comme avec l'équipe nationale, animent un mouvement d'acteur.ice.s éducatifs. Elles sont les interlocutrices des partenaires régionaux pour toute offre ou demande de formation. Elles conçoivent et conduisent l'ensemble des activités locales de formation et assurent un service de placement pour leurs stagiaires et les organisations gestionnaires. Elles développent des expérimentations et des recherches-actions sur tous les territoires.

Les Ceméa sont membres et animateurs des réseaux internationaux FICEMÉA (Fédération internationale des Ceméa) et Solidar. À travers ces deux réseaux, les Ceméa agissent en Europe et dans le monde avec 78 partenaires institutionnels de plus de 48 pays.

Les Ceméa sont une association nationale, reconnue d'utilité publique, habilitée par divers ministères ou administrations publiques. Les Ceméa sont soutenus pour leur fonctionnement et leurs projets par : le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ; le Ministère de la Culture ; le Ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales ; le Ministère des Solidarités et de la Santé ; le Ministère du Travail ; le Ministère de la Justice ; le Ministère des Outre-mer, le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le Ministère de la Transition écologique et solidaire.

# www.cemea.asso.fr

SIÈGE NATIONAL 24, RUE MARC SEGUIN, 75883 PARIS CEDEX 18 - TÉL. +33 (0)1 53 26 24 24

### ASSOCIATIONS TERRITORIALES DE MÉTROPOLE

**GRAND EST** Ceméa Grand Est, 22 rue de la Broque, 67000 Strasbourg, Tél. +33 (0)3 88 22 05 64 • **Territoire de Champagne-Ardenne**, 29 rue Pierre Taittinger, 51100 Reims, Tél. +33 (0)3 26 86 67 41 • **Territoire de Lorraine**, 1 rue Charles Gounod, 54140 Jarville-la-Malgrange, Tél. +33 (0)9 60 50 38 75 • **NOUVELLE AQUITAINE** Ceméa Nouvelle Aquitaine, 11 rue Permentade, 33000 Bordeaux, Tél. +33 (0)5 56 69 17 92 • **Territoire de Limoges**, 23A bd Saint-Maurice, 87000 Limoges, Tél. +33 (0)5 55 34 60 52 • **Territoire de Poitiers**, 26 rue Salvador Allende, 86000 Poitiers, Tél. +33 (0)5 49 88 07 61 • **AUVERGNE RHÔNE-ALPES** Ceméa Auvergne, 61 avenue de l'Union Soviétique, 63000 Clermont-Ferrand, Tél. +33 (0)4 73 98 73 73 • **Ceméa Rhône-Alpes**, 3 cours Saint André, 38800 Le Pont de Claix, Tél. +33 (0)4 76 26 85 40 • **BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ** • **Ceméa Bourgogne Franche-Comté**, 18 rue de Cologne - BP 117, 25013 Besançon Cedex, Tél. +33 (0)3 81 81 33 80 • **BRETAGNE** Ceméa Bretagne, 92 rue du Frugy, 29337 Quimper Cedex, Tél. +33 (0)2 98 90 10 78 • **CENTRE-VAL DE LOIRE** Ceméa Centre, 37 rue de la Godde, 45800 Saint Jean de Braye, Tél. +33 (0)2 38 53 70 66 • **CORSE** Ceméa Corse, École Marie Reynoard Montesoro, Provence Logis Montesoro, 20600 Bastia, Tél. +33 (0)4 95 34 13 20 • **HAUTS DE FRANCE** Ceméa Nord-Pas-de-Calais, 11 rue Ernest Deconynck, 59800 Lille, Tél. +33 (0)3 20 12 80 00 • **Ceméa Picardie**, 7 rue Henriette Dumuin - BP 2703, 80027 Amiens Cedex 1, Tél. +33 (0)3 22 71 79 00 • **ILE DE FRANCE** Ceméa Ile de France (ARIF - CPFPES), 65 rue des Cités, 93306 Aubervilliers, Tél. +33 (0)1 48 11 27 90 • **OCCITANIE** • **Ceméa Occitanie**, Le Clos Barlet, 501 rue Métairie de Sayssat, CS 10033, 34078 Montpellier Cedex 3, Tél. +33 (0)4 67 50 46 60 • **Délégation de Toulouse**, 19 bis rue Riquet, 31000 Toulouse Cedex 1 • **Erasmus**, Centre hospitalier Gérard Marchant, Route d'Espagne - BP 53566, 31035 Toulouse Cedex 1, Tél. +33 (0)5 61 19 27 60 • **NORMANDIE** Ceméa Normandie, 5 rue du Dr Laënnec, 14200 Hérouville-Saint-Clair, Tél. +33 (0)2 31 86 14 11 • **Délégation de Rouen**, 33 route de Darnétal - BP 1243, 76177 Rouen Cedex 1, Tél. +33 (0)2 32 76 08 40 • **PAYS DE LA LOIRE** Ceméa Pays de la Loire, 102 rue Saint-Jacques, 44200 Nantes, Tél. +33 (0)2 51 86 02 60 • **PROVENCE ALPES-CÔTE D'AZUR** Ceméa Provence Alpes-Côte d'Azur, 47 rue Neuve-Sainte-Catherine, 13007 Marseille, Tél. +33 (0)4 91 54 25 36

### ASSOCIATIONS TERRITORIALES D'OUTRE MER

**Ceméa Guadeloupe**, Rue de la Ville d'Orly, Près du Pôle Emploi - Bergevin, 97110 Pointe à Pitre, Tél/Fax 0 590 82 20 67 • **Ceméa Guyane**, BP 80, 97322 Cayenne Cedex, Tél. 0 594 30 68 09 • **Ceméa Martinique**, BP 483, 97241 Fort-de-France Cedex, Tél. 0 596 60 34 94 • **Ceméa Mayotte**, Rue du Stade Kavani - BP 318, Maison des associations, 97600 Mamoudzou, Tél. 0 269 61 13 75 • **Ceméa Polynésie**, 177 cours de l'Union Sacrée, Taunoo - BP 3824, Papeete (Tahiti), Tél. 0 689 43 73 11 • **Ceméa Pwārā Wāro**, Nouvelle-Calédonie, BP 241 - 98822 Poindimié, Tél/Fax 00 687 47 14 71 • **Ceméa Réunion**, 45 rue Magnan, Champ Fleuri, 97490 Sainte Clotilde, Tél. 0 262 21 76 39

